



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU 20 Septembre 2022

Le 20 septembre 2022 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

Le président de séance : Anne Brochette

Les membres du conseil municipal : Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Cécile REBILLARD, Sylvain DAFFLON, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Didier VEILLITH, BICA Monique

Secrétaire de séance : Eve REY

Etaient absent(s) : Charles Edouard DROUIN

Pouvoir(s) :

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2022-39 ► Délibération prescrivant l'élaboration du PLU, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation : DELIBERATION AJOURNEE, par manque d'informations

POUR 10

N° 2022-40 ► Salle multifonctionnelle, de loisirs et culture : mission de coordination sécurité et protection de la santé

Concernant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes en salle multifonctionnelle, de loisirs et culture, Madame le Maire présente les 4 offres réceptionnées, suite à la consultation, portant sur la mission de coordination sécurité et protection de la santé. Le conseil municipal a retenu le devis dressé par SAS CPS s'élevant à 1890 euros HT – correspondant à la mission SPS niveau 3 et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette mission.

POUR 10

N° 2022-41 ► Salle multifonctionnelle, de loisirs et culture : mission de contrôle technique construction



Concernant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes en salle multifonctionnelle, de loisirs et culture, Madame le Maire présente les 3 offres réceptionnées, suite à la consultation, portant sur la mission de contrôle technique construction. Le conseil municipal décide de retenir le devis dressé par ALPES CONTROLES s'élevant à 2940 euros HT hors mission optionnelle – correspondant à la mission de base / contrôle technique et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette mission.

POUR 10

N° 2022-42 ► Comptabilité budget communal : DM 1

Le conseil municipal décide du mouvement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	354.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	354.00 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		354.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		354.00 €
D 2313-130 : salle des fêtes		8 924.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		8 924.00 €
R 024 : Produits des cessions		8 570.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		8 570.00 €
R 2802 : Frais documents d'urbanisme		354.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		354.00 €
R 7588 : autres produits divers de gestion courante		5 484.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		5 484.00 €
R 773 : Mandats annulés (exerc. Antérieur)	5 484.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	5 484.00 €	

POUR 10

N° 2022-43 ► Mise en application du télétravail / secrétariat

Le conseil municipal décide

- d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 20/09/2022 et pour une durée de 1 an ;
- de valider les critères et modalités d'exercice du télétravail détaillés ci-dessus ;
- d'instaurer l'indemnisation du télétravail ;
- de régulariser l'indemnisation des jours télétravaillés durant la période d'état d'urgence sanitaire soit du 24/03/2020 au 31/07/2022, sur décompte établi, sur la base de 2.5 euros / jour télétravaillé : cette régularisation s'effectuera avant la fin de l'année 2022.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

POUR 10

N° 2022-44 ► Recensement général de la population : nomination du coordonnateur et de l'agent recenseur

Le Maire de VERGISSON rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023, les opérations de recensement. A ce titre, Le conseil municipal décide :

- De désigner Madame Monique BICA comme coordonnateur de l'enquête de recensement, Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération de l'agent recenseur :
- De confier à Madame le Maire le recrutement d'un agent recenseur pour les besoins du recensement.



- De fixer l'indice minimal de la fonction publique en vigueur soit actuellement l'IB 367 au prorata du nombre d'heures effectuées par l'agent recenseur.

POUR 10

N° 2022-45 ► Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes Affouage Exercice 2023

Le conseil municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2023 (coupes réglées) des parcelles 9j, 12 et 14.

Il sollicite le report du passage en coupe pour la parcelle 2 pour volume insuffisant.

Il décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2023 : vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles 9j, 12 et 14.

Il accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

Il interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

POUR 10

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 20 03 2022

Le Maire,

Anne BROCHETTE

Le secrétaire de séance,

